

LES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS

Budget primitif commune 2017

Le conseil municipal **approuve** et vote le budget primitif 2017 du budget principal de la commune.

Budget primitif assainissement 2017

Le conseil municipal **approuve** et vote le budget primitif 2017 du budget assainissement de la commune.

Taux d'imposition sur les ménages

Le conseil municipal **décide de modifier** les taux d'imposition sur les ménages de la façon suivante :

- **Taxe d'habitation** 15.50
- **Taxe foncière bâti** 17.50
- **Taxe foncière non bâti** 50.50

Participations au titre de l'année 2017

Le conseil municipal **valide** les montants de participations obligatoires pour l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, pour l'Association des Maires ruraux d'Ille-et-Vilaine et le label des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Transfert de la compétence PLU à l'EPCI représentée par Vallons de Haute –Bretagne Communauté

Le conseil municipal **s'oppose** au transfert de la compétence PLU à l'EPCI Vallons de Haute-Bretagne communauté.

Mise en réseau des bibliothèques Tarif d'inscription

Le conseil municipal **valide** la proposition d'inscription gratuite annuelle pour la bibliothèque de Lohéac.

Mise en réseau des bibliothèques Modalités de prêt

Le conseil municipal **valide** les modalités de prêt pour la bibliothèque de Lohéac.

Mise en réseau des bibliothèques Règlement intérieur

Le conseil municipal **valide** le règlement intérieur commun du réseau « Bibliothèque des Vallons » et **décide** de ne pas ajouter d'éléments spécifiques à la bibliothèque de Lohéac.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI

Tarifification restaurant scolaire 2017-2018

Le conseil municipal **valide** la tarification 2017-2018 de la cantine comme suit :

- **Résident 3.80 €** (subventionné à hauteur de 20 cts par la commune)
- **Non Résident 4 €**
- **Adulte 6.00 €**

Tarifification garderie périscolaire 2017-2018

Le conseil municipal **valide** la tarification 2017-2018 de la garderie comme suit :

⇒ Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, le **matin** à partir de 7h15

- **Résident :** 1.90 €
- **Hors Résident :** 2.10 €

Le **soir** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) jusqu'à 18h40 : mêmes tarifs que ci-dessus.

⇒ Mercredi midi de 12h15 à 13h15 (si maintien de la semaine à 4,5 jours).

- **Résident :** 1.00 €
- **Hors Résident :** 1.00 €

Tarifification temps d'activités périscolaires 2017-2018

Le conseil municipal **valide** la tarification des TAP 2017-2018 comme suit : 20 € par trimestre et par enfant. Par ailleurs, le paiement de cette participation se fera au début de chaque trimestre par un titre de la trésorerie. Aucun remboursement, ni escompte ne sera effectué. Exonération pour les enfants des classes de Maternelle. *Si maintien de la semaine à 4,5 jours*

Attribution des subventions aux associations 2017

Le conseil municipal **valide** les montants des subventions octroyées aux associations lohéaciennes et hors commune au titre de l'année 2017.

ASSOCIATIONS	Montants 2017
LALAC	500.00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	300.00
AICA	400.00
CLUB DES RETRAITES	200.00
ECOLE PUBLIQUE (sortie scolaire)	1 958.00
ECOLE PRIVEE (sortie scolaire)	1 320.00
CARNAVAL ECOLE PRIVEE (AEPEC)	150.00
SECTION FOOT	1 800.00
SECTION GYM	400.00
ASK	0.00
TAEKWONDO	630.00
COMITE DES FETES	1 000.00
SECOURS CATHOLIQUE	300.00
TOTAL	8 958.00

L'INFO DES LOHEACIENS

Instauration d'une tarification de droit de place

Le conseil municipal **instaure** une tarification pour le droit de place à l'année pour les commerçants ambulants exerçant régulièrement sur la commune.

Tarification de droit de place

Le conseil municipal **fixe** le coût du droit de place à 5 € par jour, facturé par forfait, à l'année et ce, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Seront exonérés les commerçants ambulants occasionnels qui viendraient une fois par an.

Attribution de noms aux salles communales

Le conseil municipal **décide** de nommer la salle polyvalente, salle Gordini, grande et petite salle. La salle des associations conserve son nom actuel.

Règlement intérieur des salles communales

Le conseil municipal **valide et accepte** le nouveau règlement intérieur des salles communales.

Convention de mise à disposition

d'un terrain communal au comité des fêtes

Le conseil municipal **valide** la convention de mise à disposition des parcelles ZC 219, Z 222 et une partie de la ZC 225, situées Zone des Biauces, au comité des fêtes.

Mise en place du temps partiel

Le conseil municipal **adopte** les modalités concernant la mise en place du temps partiel dans la collectivité. Il appartiendra à la collectivité d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Caution de prêt comité des fêtes

Le conseil municipal **accepte** de cautionner le prêt souscrit par le comité des fêtes auprès de la banque Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 110 000 € à hauteur de 100%. Il précise qu'en cas d'intervention financière de la commune (exécution caution), la convention de mise à disposition du 9/05/2017 deviendra caduque.

Demande de subvention à la région pour du matériel de désherbage

Le conseil municipal **sollicite** une subvention de « financement de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique » auprès de la Région et de l'agence de l'eau dans le cadre de l'achat d'une balayeuse pour un montant de 12 180 € TTC.

TEMPS D'INFORMATION POUR LES SENIORS

Le CLIC des Quatre Rivières et la commune de la Chapelle-Bouëxic proposent d'aborder la question des démarchages abusifs auprès des seniors.

Un temps d'information sera animé par la Gendarmerie pour sensibiliser et communiquer autour « des réflexes de sécurité » du quotidien afin d'éviter cambriolages, arnaques par démarchages, abus de faiblesse, etc.

Cette action, gratuite et ouverte à tous, se déroulera à la salle *La Bonne Franquette* de la Chapelle-Bouëxic, **le lundi 26 Juin à 10h**.

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !




Entrée libre et gratuite

Conseils pratiques et informations pour les seniors qui sont trop souvent victimes :

- d'arnaques par démarchages
- cambriolages
- abus de faiblesse.

Temps d'information animé par la Gendarmerie
Lundi 26 Juin à 10h00
Salle la Bonne Franquette
Rue de la Mairie à La Chapelle Bouëxic

Renseignements :
Mairie de La Chapelle Bouëxic : 02 99 82 01 15 / CLIC des 4 rivières : 02 98 52 01 59



FRELONS ASIATIQUES

Vous venez de découvrir un nid de frelons asiatiques :

- ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention.
- mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid.
- se rapprocher de sa Mairie pour authentifier le cas et organiser la destruction avec un professionnel (prise en charge financière à 100 % par Vallons de Haute-Bretagne Communauté).

DESTRUCTION DES CHARDONS

Les propriétaires, fermiers, usagers et usagers sont tenus de procéder chaque année, **du 1^{er} mai au 31 octobre**, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.



ALERTE SECHERESSE

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnels et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.



Sont interdits :

- ⇒ Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé (sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs)
- ⇒ Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h (l'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers).
- ⇒ Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage.
- ⇒ Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures (sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression).

LES RECOMMANDATIONS EN CAS DE FORTE CHALEUR

1. **BUVEZ** fréquemment et abondamment,
2. **MOUILLEZ-VOUS** le corps plusieurs fois par jour,
3. **ÉVITEZ DE SORTIR** aux heures les plus chaudes,
4. **RESTEZ AUX FRAIS** 2 à 3 heures par jour,
5. **AIDEZ LES PERSONNES** les plus fragiles et demandez de l'aide.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

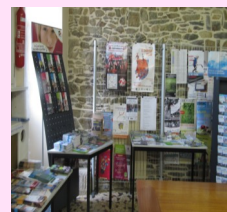
PLUS D'INFORMATIONS

AU 0800 06 66 66

POINT INFO TOURISME

Nous vous invitons à vous déplacer à la Mairie pour consulter le Point Information Tourisme sur Lohéac et ses environs.

N'hésitez pas à venir consulter et vous servir en prospectus sur les sites à visiter, les manifestations et les randonnées des alentours.



LOGEMENTS A LOUER

En collaboration avec Néotoa, la Mairie vous propose deux pavillons T2 (disponible à partir de mi-juin pour l'un et début septembre pour le second) et un pavillon T3 (disponible le 22 juillet 2017).

Infos auprès de la mairie au : 02.99.34.10.20

DEPOT SAUVAGE DECHETS VERTS

La commune constate depuis quelques semaines des dépôts sauvages de déchets verts. La commune informe qu'il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique.

Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de **150 € à 450 €**.

En conséquence, la commune appelle l'ensemble des concitoyens à faire preuve de civisme dans la gestion et l'évacuation qui doit être acheminée vers les déchèteries de proximité.



RECENSEMENT MILITAIRE



Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises **doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant.**

Ils se présentent à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Référence : Loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 modifiant la Loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National.

L'INFO DES LOHEACIENS

ANIMATIONS ET SEJOURS ETE 2017

Vallons de Haute-Bretagne Communauté et l'association Léo Lagrange Ouest organisent cet été la troisième édition de l'Animation Jeunesse Communautaire (AJC).

Retrouvez l'ensemble des animations, accueil à la semaine et séjours sur le site internet de Lohéac.



RETOUR SUR LA FINALE JEUNES DE GYMNASTIQUE À TOURS DU 13 ET 14 MAI 2017

Un grand bravo aux gymnastes de l'étoile Mauritanienne, Teïla GICQUEL et Mathilde PAVOINE - membres de la même équipe qui ont terminé 8^{ème} sur 12 équipes de leur catégorie, ainsi qu'à Louise CHAUPITRE, qualifiée au second rang avec son équipe, qui atteint la deuxième marche du podium !



COLLECTE DE PAPIER

L'école Saint-Sauveur organise des collectes de papiers, journaux, livres, magazines, publicités le dernier samedi du mois, sauf juillet/août.

Prochain rendez-vous
le 24 juin 2017 de 10h à 12h

LES FETES DE LA MUSIQUE DU TERRITOIRE

Samedi 24 juin :
la Chapelle-Bouëxic et à Guipry-Messac



HORAIRES ETE - MEDIATHÈQUE

En juillet et août, la médiathèque de Lohéac sera ouverte de 10h à 12h les mercredis et samedis.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Votre Agence Postale
et votre Mairie
seront fermées
le **lundi 14 août 2017**.

Nous vous remercions de
votre compréhension.



CALENDRIER DES FETES

JUIN

Le 25 : Kermesse de l'école Saint-Sauveur - Terrain de foot

JUILLET

Les 1 et 2: Rassemblement pour la Maladie de Charcot
Circuit du Manoir de l'Automobile

Le 8 : Soirée Camping à Lohéac - Centre-Bourg

Les 15 et 16 : Slalom - Circuit de karting

Le 21 : Course cycliste - Rue du Manoir

AOÛT

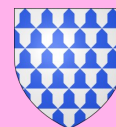
Les 26 et 27 : Défi France Minarelli Evokart - Circuit de karting

SEPTEMBRE

Les 2 et 3 : Championnat du monde de Rallycross - Circuit de Rallycross



COMMUNICATION COMMUNALE



Avis aux associations

A la suite de vos manifestations, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos et textes à l'adresse mail suivante : **mairie.loheac@orange.fr**
Elles «alimenteront» le bulletin municipal et le site internet.

Avis à la population

N'oubliez pas notre site **www.loheac.fr** pour consulter les informations communales et intercommunales.
Vos photos et suggestions sont les bienvenues !